LIVRET D'ACCUEIL
BILAN DE COMPÉTENCES

Université
Paris Nanterre
FORMATION CONTINUE
& ALTERNANCE

▶ SOMMAIRE

▶ *PRÉSENTATION DU BILAN DE COMPÉTENCES.....3*
- ▶ Le bilan de compétences.....
- ▶ Pourquoi faire un bilan de compétences ?.....
- ▶ Les trois grandes étapes du bilan de compétences.....

▶ *LE BILAN DE COMPÉTENCES À L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE.....4*
- ▶ Parcours « type » de bilan à l'université Paris Nanterre.....
- ▶ Déontologie.....
- ▶ Références .....

▶ *MODALITÉS DE FINANCEMENT 5*

▶ *INFORMATIONS PRATIQUES..... 6-7*

▸ *Le bilan de compétences*

Régi par la loi du 31 décembre 1991, le bilan de compétences est un dispositif d'accompagnement individuel qui vise l'élaboration d'un projet professionnel. Vous êtes acteur de la démarche et l'unique propriétaire des résultats. Nous garantissons la totale confidentialité des informations vous concernant.

Nous proposons systématiquement un entretien préalable gratuit et sans engagement pour analyser votre demande et vous présenter notre méthodologie.

▸ *Pourquoi faire un bilan ?*

Chaque situation est unique, le bilan s'adapte aux particularités de votre demande et de vos besoins. Il peut s'agir de :

- penser votre avenir professionnel
- vérifier la faisabilité d'un projet
- trouver un nouveau souffle dans votre activité
- redéfinir vos priorités de vie
- remettre en perspective ce que vous savez faire et ce que vous voulez faire
- avoir une vision d'ensemble de votre parcours
- découvrir vos potentialités
- trouver une nouvelle voie vectrice d'épanouissement
- s'adapter à un marché du travail en évolution

Ce que vous pouvez en attendre : l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable et, le cas échéant, d'un projet de formation (L6313-1 code du travail).

▸ *Les trois grandes étapes du bilan de compétences*

- Phase préliminaire

Nous déterminons ensemble votre objectif, les moyens de l'atteindre et les rôles de chacun. Nous évaluons ensemble vos besoins et adaptons votre parcours de bilan en conséquence.

- Phase d'investigation

Nous menons l'enquête ensemble sur les différentes facettes de votre profil (vos aspirations, valeurs, motivations, acquis, ...) et sur la réalité du marché du travail. Nous récoltons les informations les plus précises et complètes possibles pour aboutir à la réunion des deux axes d'investigation (vous et les milieux professionnels).

- Phase de conclusion

Nous définissons votre projet professionnel et les étapes de sa réalisation. Le cas échéant un projet complémentaire peut être envisagé, de même que la mise au point de plusieurs stratégies de mise en œuvre. À l'issue du bilan, un document de synthèse vous est remis (R6322-35 code du travail) dont vous êtes l'unique propriétaire (L 6313-10 code du travail).

▶ LE BILAN DE COMPÉTENCES À L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

▶ *Récapitulatif du parcours « type »*

Ce document reflète un parcours « type ». Le contenu, la durée et l'ordre des séances peuvent varier en fonction de la problématique individuelle du bénéficiaire.

• **Entretien préliminaire** (gratuit, sans engagement) d'une durée d'environ 1h.

Démarrage effectif du bilan (total = 24h)

Séance n°1 : Analyse de la demande et du parcours du bénéficiaire
Séance n°2 : Identification des compétences et acquis
Séance n°3 : Analyse des motivations et valeurs
Séance n°4 : Aiguillages pour l'enquête métier
Séance n°5 : Passation de tests psychométriques
Séance n°6 : Restitution des tests
Séance n°7 : Définition des pistes de projets
Séance n°8 : Validation du projet et de ses alternatives
Séance n°9 : Finalisation du plan d'action et clôture du bilan de compétences

Une séance dure généralement 2h et du travail personnel est à anticiper entre chaque séance.

• **Un suivi est réalisé dans les 3 à 6 mois** après le bilan, pour vous apporter un appui à la mise en œuvre de votre projet. Ce suivi peut aller jusqu'à une séance de 2h d'entretien conseil.

▶ *Déontologie*

• Neutralité
• Transparence sur les objectifs, les moyens et résultats attendus
• Confidentialité des informations recueillies
• Respect de l'anonymat
• Intérêt du bénéficiaire placé au cœur de nos préoccupations
• Indépendance totale vis-à-vis des autres activités de l'Université

▶ *Textes de référence*

• Articles L. 6313-1, L. 6313-10, L. 6322-42 à L. 6322-51 et R. 6322-32 à R. 6322-63 du Code du travail.

• Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État

travail-emploi.gouv.fr

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le bilan de compétences coûte de 1 200 euros à 1 750 euros selon votre situation.

Solutions de financement :

- Plan de développement des compétences ;
- Compte Personnel de Formation ;
- Financement individuel.

Contactez-nous, nous trouverons ensemble la meilleure solution de financement pour vous et nous vous indiquerons les démarches à effectuer.

Plan du campus - Université Paris Nanterre

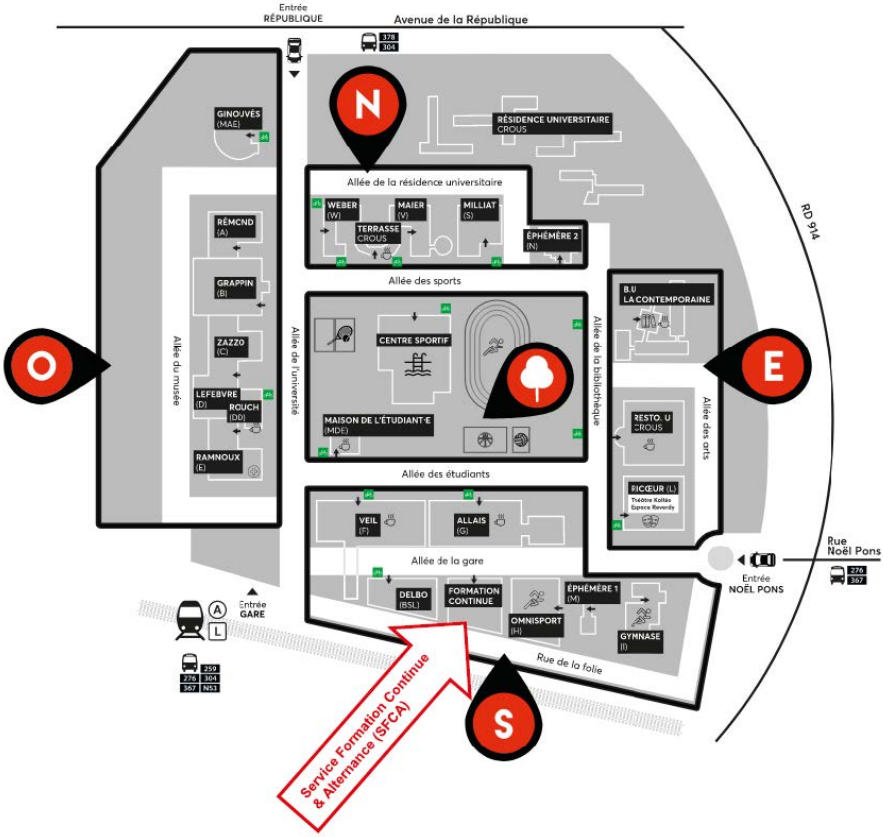

Accéder au campus :

Par les transports en commun :

• RER : Ligne A, station « Nanterre Université ».

• Train : Ligne L, gare « Saint-Lazare », direction « Nanterre Université ». Compter 15 minutes de trajet.

Par la route :

L'Université est accessible par les autoroutes A86 et A14. L'entrée du campus se trouve à cinq minutes de la Défense en venant de Paris.

• Prévoir 9 séances de 2h, et au moins 6h de travail personnel, répartis sur 3 à 4 mois.
• Financement possible sur le CPF ou en individue

N'hésitez pas à nous contacter pour un devis personnalisé et des conseils sur les modalités de financement.

Nous contacter
Responsable du centre de bilan de compétences : Jessica BITOUN-JARRY
Accueil du SFCA : **01 40 97 78 66** – bilandecompetences@liste.parisnanterre.fr
Horaires d'ouverture de l'accueil : **Du lundi au vendredi de 9h à 17h**

Pour aller plus loin...

• Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) : mon-cep.org
• Compte Personnel de Formation (CPF) : moncompteformation.gouv.fr
• Compte Personnel d'Activité (CPA) : moncompteactivite.gouv.fr
• Réseau Carif Oref (portail interrégional formation emploi) : intercariforef.org
• Région IDF : iledefrance.fr

Université
Paris Nanterre

Service Formation Continue & Alternance
Bâtiment de la Formation Continue
200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
01 40 97 78 66
formation-continue.parisnanterre.fr

papiers
Agissez pour le recyclage des papiers avec Université Paris Nanterre et Ecofolio.